

ORDRE DU JOUR :

- | | |
|--------------------------------------|---|
| ✓ INTERCOMMUNALITE | Schéma de mutualisation |
| ✓ INTERCOMMUNALITE | Attributions de compensation |
| ✓ PATRIMOINE | Acceptation du legs de la fondation du patrimoine |
| ✓ VIE LOCALE | Subvention aux associations |
| ✓ ACTION SOCIALE | CTG – Convention de partenariat |
| ✓ FINANCES | Débat d'orientations budgétaires |
| ✓ Informations et questions diverses | |

CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice	22
Quorum	12
Présent(s)	16
Absent(s)	6
Votant(s)	18
dont pouvoir(s)	2

L'an

deux mille vingt-six,

le

10 du mois de février,

à

20 heures 30,

le conseil municipal de la commune de Val du Layon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle du Lattay - Saint Lambert du Lattay – 49 750 Val du Layon), en session **ordinaire**,

sur **convocation** en date du**4 février 2026**sous la **Présidence** deSandrine **BELLEUT**, Maire**Etaient présents (avec pouvoir - P)**Secrétaire de séance : LANNUZEL Franck

Mmes **ACHARD** Marina
BELLEUT Sandrine (*Maire*)
OGER Céline

MM **BOISSEL** Yann
MENARD Jean-Raymond
THIBAUDEAU Yann

AUDIAU Fabienne
BERNARD Marie-Dominique
PASQUIER Fabienne

KASZYNSKI Jean-Luc
PATARIN Frédéric

BAQUE Sylvie
CADY Sylvie (*P*)
ROUSSEAU Sophie

LANNUZEL Franck
PEZOT Rémi (*P*)

Etaient excusés (avec pouvoir)

Mmes **MARRIE** Marie

MM **COURANT** Kôichi
DERVIEUX Jean-Jacques
VERDIER Sébastien

DAVY Gilles (*Pouvoir à R. PEZOT*)
NOBLET Jean-Pierre (*Pouvoir à S. CADY*)



Le conseil municipal, après en avoir délibéré (à l'unanimité, sauf précisions contraires) :

DCM 011/2026 INTERCOMMUNALITE - SCHEMA DE MUTUALISATION

EMET un avis favorable sur le rapport et le schéma de mutualisation actualisé,

AUTORISE Madame le Maire à signer des conventions de prestations de mutualisation ou tout autre document nécessaire permettant d'appliquer les dispositions du schéma de mutualisation ainsi validé,

AUTORISE Madame le Maire à prendre toute décision utile à l'exécution de la présente délibération.

DCM 012/2026 INTERCOMMUNALITE - ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

VALIDE le montant provisoire des attributions de compensation 2026 ainsi présenté

AC Fonctionnement	- 210.980,00 euros
AC Investissement	- 159.261,60 euros

DCM 013/2026 PATRIMOINE - ACCEPTATION DU LEGS DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer les conventions de financement avec la fondation du patrimoine.

DCM 014/2026 VIE LOCALE - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

DECIDE d'attribuer les subventions communales pour l'exercice 2026 telles que présentées ci-dessus pour un montant total de 29 448,88 euros,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget général (c/6574).

ACTION SOCIALE - CTG – CONVENTION DE PARTENARIAT

Après échange en conseil, ce point est **retiré** de l'ordre du jour

DCM 011/2026 FINANCES - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

PREND ACTE du débat d'orientations budgétaires.

AFFICHE LE 13 février 2026

The image shows a large, handwritten signature in black ink that reads "S. BELLEUT". To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text "Le Maire" at the top, "VILLE DE VAL DU LAYON" around the perimeter, and "49130" at the bottom. Below the stamp, the name "S. BELLEUT" is printed in a smaller, sans-serif font.